

RECETTES D'ACCISES^{1,2} SUR LES CARBURANTS EN BELGIQUE

Recettes d'accises^{1,2} sur les carburants en Belgique (milliards d'euros)

Milliards €	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Essence	1,09	1,12	1,32	1,58	1,52	1,94	2,15	2,28
Diesel	3,30	3,63	4,02	4,32	3,47	3,92	4,00	3,88
Gasoil de chauffage	0,09	0,08	0,07	0,07	0,06	0,06	0,06	0,05
<i>correction (incl. diesel professionnel)</i>	-	-0,19	-0,91	-0,67	-0,53	-0,43	-0,56	-0,75
TOTAL	4,48	4,64	4,50	5,30	4,52	5,49	5,65	5,46



En 2025, l'État fédéral a perçu 5,46 milliards d'euros d'accises sur les carburants (transport et chauffage), auxquels il faut encore ajouter la TVA. Les accises sur les carburants correspondent à un montant fixe d'environ 60 centimes d'euro par litre, auquel s'ajoute la TVA.

Le diesel professionnel consiste en un remboursement d'une partie des accises pour les entreprises de transport routier, mis en place afin de maintenir la compétitivité de ce secteur par rapport à nos pays voisins.

Source : Service Public Fédéral Finances, Douanes & Accises.

¹ Et taxes assimilées (accise, accise spéciale, contrôle rétribution, cotisation sur l'énergie).

² Autres produits énergétiques non inclus.